

Paris, le 30 août 2010

UN TOURNANT DANS LE PORTAGE SALARIAL

Un accord d'encadrement du portage salarial a été conclu entre le Prisme et les organisations CGT, CFDT, CFTC et CFE-CGC, le 24 juin. L'OPPS, qui n'a pas ménagé ses efforts pour aboutir à un résultat qui ne dévoie pas le portage, mais l'organise de façon satisfaisante, s'en félicite. Dans celui-ci, les différents acteurs sociaux devront mettre en place un groupe de travail paritaire pour traiter d'une période transitoire, élaborer une convention collective et assurer un suivi de l'accord.

C'est donc naturellement à un nouveau rôle qu'est appelé l'OPPS qui entend apporter toute son expertise et sa contribution à ce groupe de travail, ainsi qu'aux évolutions à venir.

Pour ce faire, et conformément à ses statuts, une **Assemblée générale extraordinaire a procédé à l'élection de son nouveau bureau**. Ont ainsi été élus, à l'unanimité :

- Président de l'OPPS : **M. Simon DENIS, UGICA-CFTC**
- Vice-présidente : **Mme Radhia AMIRAT, ACPI (SNEPS)**
Vice-président : **M. Jean-François BOLZINGER, UGICT-CGT**
- Secrétaire Général : **M. Jean-Pierre GENDRAUX, CFDT**
Secrétaire Général Adjoint : **M. Michel DE LA FORCE, CFE-CGC**
- Trésorier : **Jean-Pierre COGAN, ACEFAS (SNEPS)**

Créé Le 6 mars 2006, l'Observatoire Paritaire du Portage Salarial (OPPS) réunit du côté patronal le Syndicat National des Entreprises de Portage Salarial (SNEPS) et la CICF (Chambre de l'Ingénierie et du Conseil de France) et du côté salarial, l'UGICA-CFTC, l'UGICT-CGT, la CFDT et la CFE-CGC. L'OPPS s'est assigné un triple objet :

- Une mission **d'observatoire** pour mieux cerner les réalités du portage salarial et ses enjeux. Dans ce cadre, l'O.P.P.S a notamment reçu les deux équipes de recherche qui menaient l'étude sur le portage réalisée à la demande du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement. Les membres de l'OPPS ont également été régulièrement consultés lors des négociations de l'accord de branche signé le 24 juin dernier, certains ayant même été intégrés aux négociations du fait de leur expertise dans ce secteur.

- Une mission de concertation pour **élaborer des propositions pour structurer et réguler globalement le portage salarial**, et plus spécifiquement sa déclinaison au niveau de la branche SYNTEC/CICF (Depuis le mois de juin 2006, le SNEPS a rejoint la CICF cosignataires de la convention collective SYNTEC/CICF, la CICF étant elle-même membre de la CGPME). Dès la fin d'année 2006, l'OPPS a présenté un projet d'encadrement du Portage au Ministère du travail, et a même suggéré les modifications législatives nécessaires à celui-ci.

- Un rôle de **commission de conciliation et d'interprétation** de l'accord du 15 novembre 2007 encadrant le portage salarial dans les métiers du conseil et de la formation.

Contact presse :

Simon DENIS, Président de l'OPPS et Secrétaire National-Juriste de l'UGICA-CFTC – 01 44 52 49 82

Radhia AMIRAT, Vice-présidente de l'OPPS et Vice-présidente du SNEPS – 01 58 18 33 00